

RAPPORT FINANCIER 2014

31 décembre 2014 et 2013

(Préparé selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») et présenté en milliers de dollars américains, à moins d'indication contraire)

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

États financiers consolidés

- États de la situation financière consolidés
- États du résultat global consolidés
- États des variations des capitaux propres consolidés
- Tableaux des flux de trésorerie consolidés
- Notes des états financiers consolidés



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Alamos Gold Inc. ont été dressés par la direction de la Société, qui en est responsable.

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et reflètent les meilleures estimations de la direction et ses jugements fondés sur l'information présentement disponible. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées dans les circonstances, et les états financiers consolidés reflètent fidèlement la situation financière et la performance financière de la Société en tenant compte d'un seuil d'importance relative raisonnable.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. La direction a conçu et maintient un système de contrôles internes de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs de la Société sont protégés, les opérations sont autorisées et les informations financières sont fiables. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité de contourner les contrôles ou de déroger à ceux-ci, et, par conséquent, peuvent fournir uniquement une assurance raisonnable que les états financiers sont fiables et les actifs bien protégés.

La direction a mis en place un processus lui permettant d'évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO»). D'après cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 décembre 2014, le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités. Le comité d'audit rencontre la direction de la Société et les auditeurs externes afin de discuter des résultats des audits et d'examiner les états financiers consolidés avant leur soumission par le comité d'audit au conseil d'administration pour approbation. Le comité d'audit examine également les états financiers trimestriels et les recommande aux fins d'approbation au conseil d'administration, examine avec la direction les systèmes de contrôle interne de la Société et approuve l'étendue de l'audit effectué par les auditeurs externes et les travaux autres que d'audit. Le comité d'audit est composé entièrement d'administrateurs qui ne participent pas aux activités quotidiennes de la Société et qui peuvent donc être considérés comme libres de liens pouvant nuire à l'exercice de leur jugement indépendant comme membre du comité.

Les états financiers consolidés et le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, et leurs rapports présentent l'étendue de leur audit et l'opinion qu'ils ont formulée sur les états financiers consolidés et le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Le 17 février 2015

John A. McCluskey

John A. McCluskey
Président et chef de la direction

James R. Porter

James R. Porter, CPA, CA
Chef des finances



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires d'**Alamos Gold Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Alamos Gold Inc., qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 et les états du résultat global consolidés et des variations des capitaux propres consolidés de même que les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Alamos Gold Inc. aux 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.



Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Alamos Gold Inc. au 31 décembre 2014, au regard des critères définis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 17 février 2015 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'Alamos Gold Inc.

Toronto, Canada
Le 17 février 2015

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires d'**Alamos Gold Inc.**

Nous avons audité le contrôle interne d'Alamos Gold Inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, au regard des critères définis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les «critères du COSO»). La direction d'Alamos Gold Inc. est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière formulée dans le rapport ci-joint sur la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, Alamos Gold Inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2014 selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), des états de la situation financière consolidés d'Alamos Gold Inc. aux 31 décembre 2014 et 2013 et des états du résultat global consolidés et des variations des capitaux propres consolidés de même que des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, et notre rapport daté du 17 février 2015 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Toronto, Canada
Le 17 février 2015

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

**ALAMOS GOLD INC.****États de la situation financière consolidés**
(en milliers de dollars américains)

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	353 293	409 663
Placements à court terme	4 792	7 792
Titres disponibles à la vente (note 5)	2 201	1 896
Autres actifs financiers (note 5)	—	442
Montants à recevoir (note 6)	8 950	11 200
Impôt à recouvrer	15 534	—
Avances et charges payées d'avance (note 7)	4 750	9 068
Stocks (note 8)	55 358	37 972
Total des actifs courants	444 878	478 033
Actifs non courants		
Autres actifs non courants (note 8)	5 861	2 696
Actifs de prospection et d'évaluation (note 9)	220 132	214 387
Biens miniers (note 10)	208 640	202 912
Total des actifs	879 511	898 028
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 11)	33 389	23 487
Impôt à payer	—	1 783
Total des passifs courants	33 389	25 270
Passifs non courants		
Impôt différé (note 15)	39 815	38 715
Obligation de démantèlement (note 13)	22 302	21 406
Autres passifs	671	690
Total des passifs	96 177	86 081
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 14)	509 068	510 473
Bons de souscription (note 4)	21 667	21 667
Surplus d'apport	26 202	24 236
Cumul des autres éléments du résultat global	(841)	(1 093)
Résultats non distribués	227 238	256 664
Total des capitaux propres	783 334	811 947
Total des passifs et des capitaux propres	879 511	898 028
Engagements et éventualités (note 18)		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

John A. McCluskey

John A. McCluskey

Président et chef de la direction

David Fleck

David Fleck

Administrateur

**ALAMOS GOLD INC.****États du résultat global consolidés****Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013**

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	2014 \$	2013 \$
PRODUITS D'EXPLOITATION	169 938	282 187
COÛTS D'EXPLOITATION DE LA MINE		
Extraction minière et traitement	85 942	84 521
Redevances (note 18)	8 744	13 829
Amortissement	42 970	56 488
	137 656	154 838
RÉSULTAT TIRÉ DE L'EXPLOITATION DE LA MINE	32 282	127 349
CHARGES		
Prospection	6 158	7 559
Frais généraux et administratifs	15 241	21 939
Rémunération fondée sur des actions (notes 14 d), 14 e) et 14 f))	1 136	3 204
	22 535	32 702
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	9 747	94 647
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Produits financiers	2 839	3 131
Charge financière	(1 393)	(912)
Perte de change	(4 700)	(8 312)
Autres pertes (note 16)	(4 154)	(9 050)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	2 339	79 504
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (note 15)		
Charge d'impôt exigible	(3 365)	(40 362)
Charge d'impôt différé	(1 100)	(350)
RÉSULTAT	(2 126)	38 792
Autres éléments du résultat global à reclasser dans le résultat net de périodes ultérieures :		
– Perte latente sur les titres	(2 208)	(2 697)
– Perte latente sur les contrats dérivés	(225)	—
– Dépréciation des titres disponibles à la vente	2 661	—
– Reclassement des pertes réalisées sur les titres disponibles à la vente incluses dans le résultat	24	2 668
RÉSULTAT GLOBAL	(1 874)	38 763
RÉSULTAT PAR ACTION (note 14 g))		
– de base	(0,02)	0,30
– dilué	(0,02)	0,30
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
– de base	127 388 000	127 340 000
– dilué	127 389 000	127 480 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


ALAMOS GOLD INC.
États des variations des capitaux propres consolidés
Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains)

	Nombre d'actions en circulation	Capital social \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Résultats non distribués \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2013	120 871 408	393 752	—	22 606	(1 064)	245 178	660 472
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	3 540	—	—	3 540
Actions émises dans le cadre de conventions d'achat d'actions (note 14 b))	6 584 380	110 765	—	—	—	—	110 765
Actions rachetées et annulées (note 14 c))	(211 300)	(837)	—	—	—	(1 787)	(2 624)
Actions émises à l'exercice des options	464 500	6 793	—	(1 910)	—	—	4 883
Dividendes	—	—	—	—	—	(25 519)	(25 519)
Bons de souscription émis (note 4a))	—	—	21 667	—	—	—	21 667
Résultat	—	—	—	—	—	38 792	38 792
Autres éléments du résultat global (incidence fiscale : néant)	—	—	—	—	(29)	—	(29)
Solde au 31 décembre 2013	127 708 988	510 473	21 667	24 236	(1 093)	256 664	811 947

	Nombre d'actions en circulation	Capital social \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Résultats non distribués \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2014	127 708 988	510 473	21 667	24 236	(1 093)	256 664	811 947
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	1 966	—	—	1 966
Actions rachetées et annulées (note 14 c))	(351 502)	(1 405)	—	—	—	(1 829)	(3 234)
Dividendes	—	—	—	—	—	(25 471)	(25 471)
Résultat	—	—	—	—	—	(2 126)	(2 126)
Autres éléments du résultat global (incidence fiscale : néant)	—	—	—	—	252	—	252
Solde au 31 décembre 2014	127 357 486	509 068	21 667	26 202	(841)	227 238	783 334

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**ALAMOS GOLD INC.****Tableaux des flux de trésorerie consolidés****Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013**

(en milliers de dollars américains)

	2014 \$	2013 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat	(2 126)	38 792
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	42 970	56 488
Charge financière	1 393	912
Perte de change latente	3 244	5 937
Charge d'impôt différé	1 100	350
Rémunération fondée sur des actions	1 136	3 204
Perte à la vente de titres	—	6 840
Dépréciation des titres	2 661	—
Divers	498	755
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Juste valeur des contrats à terme	225	—
Montants à recevoir	(27 508)	(21 356)
Stocks	(17 758)	(2 797)
Avances et charges payées d'avance	5 368	(4 311)
Comptes fournisseurs et charges à payer, et impôt à payer	21 554	1 813
	32 757	86 627
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Ventes)/achats de titres	(1 754)	111 116
Placements à court terme (montant net)	3 000	39 862
Avances d'entrepreneurs	(1 050)	(1 440)
Produit de la vente d'équipement	843	—
Acquisition d'Esperanza	—	(44 663)
Acquisition d'Orsa	—	(3 403)
Actifs de prospection et d'évaluation	(5 745)	(21 437)
Biens miniers	(52 341)	(38 295)
	(57 047)	41 740
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Actions ordinaires émises	—	4 884
Actions rachetées et annulées	(3 234)	(2 624)
Dividendes versés	(25 471)	(25 520)
	(28 705)	(23 260)
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3 375)	(1 500)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(56 370)	103 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	409 663	306 056
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	353 293	409 663
Information supplémentaire :		
Intérêts payés	—	—
Intérêts reçus	2 751	3 147
Impôt sur le résultat payé	—	35 500

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**ALAMOS GOLD INC.****Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2014 et 2013**

(En dollars américains, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Alamos Gold Inc., société résidente du Canada, et ses filiales en propriété exclusive (collectivement, la «Société») s'occupent de l'acquisition, de la prospection, de la mise en valeur et de l'extraction de métaux précieux. La Société détient et exploite la mine Mulatos et possède les droits miniers du groupe de concessions Salamandra dans l'État de Sonora, au Mexique, qui inclut plusieurs indices aurifères satellites connus. En outre, la Société possède les projets aurifères Ağrı Dağı, Kirazlı et Çamyurt en Turquie. En 2013, la Société a fait l'acquisition du projet aurifère Esperanza dans l'État de Morelos, au Mexique, et d'une option lui permettant d'acquérir une participation de 100 % dans le projet aurifère Quartz Mountain en Oregon, aux États-Unis.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés, y compris les chiffres comparatifs, ont été dressés selon les méthodes comptables conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et les interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee («IFRIC»).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 17 février 2015.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des présents états financiers consolidés exige que la direction utilise son jugement, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants présentés pour les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et divers autres facteurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base pour l'exercice de jugements sur la valeur comptable des actifs et des passifs difficile à établir à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue continuellement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période pendant laquelle l'estimation est révisée si la révision se répercute uniquement sur cette période ou au cours de la période visée par la révision et les périodes futures si la révision se répercute sur la période actuelle et les périodes futures. Les éléments qui exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses importantes pour déterminer les montants comptabilisés incluent les réserves minérales récupérables, les stocks, les paiements fondés sur des actions, les obligations de démantèlement et l'amortissement des unités d'œuvre.

Les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'application des IFRS qui ont une incidence importante sur les états financiers et les estimations comportant un risque important d'ajustement significatif pendant l'exercice en cours et les exercices suivants comprennent : la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, la détermination de la monnaie fonctionnelle, les frais de prospection incorporés dans le coût de l'actif, les méthodes d'amortissement et le recouvrement des actifs d'impôt différé.

i. Dépréciation

La Société évalue ses biens miniers et ses actifs de prospection et d'évaluation chaque exercice pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Lorsqu'un indice de dépréciation est noté, une estimation officielle du montant recouvrable est effectuée, laquelle est considérée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Ces évaluations exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des produits de base à long terme, les taux d'actualisation, les besoins de capitaux futurs, le potentiel de prospection et la performance opérationnelle.



ii. Réserves minérales récupérables

Les réserves minérales sont des estimations de la quantité de minerai qui peut être extraite de manière rentable et légale des propriétés minières de la Société. La Société estime ses réserves minérales récupérables d'après les informations colligées par les personnes qualifiées appropriées comportant des données géologiques comme la taille du corps minéralisé, et des jugements géologiques complexes doivent être posés pour interpréter les données. L'estimation des réserves minérales récupérables est fondée sur des facteurs comme les estimations des prix des produits de base, des coûts de production, des besoins de capitaux futurs et des taux de change, de même que sur des hypothèses et jugements géologiques visant à établir la taille et la teneur du corps minéralisé, et des hypothèses de nature métallurgique pour estimer la récupération du corps minéralisé. Des changements dans les estimations de réserves et de ressources peuvent influencer sur la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation, les biens miniers, les obligations de démantèlement et la dotation aux amortissements.

iii. Amortissement des unités d'œuvre

La Société détermine l'amortissement de certains biens miniers en fonction de la quantité estimée des réserves minérales prouvées et probables. Cela entraîne une dotation aux amortissements proportionnelle à la déplétion de la durée de vie restante prévue de la mine. Ces calculs exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, y compris la quantité de réserves minérales prouvées et probables.

iv. Stocks (note 8)

La Société comptabilise ses stocks de minerai et ses stocks de métaux précieux en traitement en utilisant un processus au titre du coût applicable approprié à la transformation physique du minerai par les procédés d'extraction, de concassage, de lixiviation et de récupération d'or. La Société estime la récupération ultime attendue d'après les tests en laboratoire et l'analyse continue de la cinétique du remblai de lixiviation afin d'évaluer la quantité de métaux récupérables à partir du remblai de lixiviation à la fin de chaque période comptable. Si la Société détermine en tout temps que la récupération ultime devrait être revue à la baisse, elle ajustera la valeur comptable moyenne d'une unité de teneur en métaux dans les stocks des produits en cours et reverra à la hausse de manière prospective le coût unitaire de la production ultérieure. Si un ajustement à la hausse de la valeur comptable moyenne d'une unité de teneur en métaux entraînerait un excédent de la valeur comptable sur la valeur de réalisation du métal, la Société ramènerait la valeur comptable à la valeur de réalisation.

v. Paiements fondés sur des actions (note 14)

Le montant calculé de la rémunération fondée sur des actions n'est pas basé sur le coût historique, mais est établi d'après les données d'hypothèses subjectives dans le cadre d'un modèle d'évaluation des options. Le modèle exige que la direction effectue des prévisions à des événements futurs, ce qui comprend l'estimation de la période de détention future moyenne des options sur actions émises ou des droits à l'appréciation d'actions avant l'exercice, l'échéance ou l'annulation; la volatilité future du prix des actions de la Société au cours de la période de détention prévue (en utilisant la volatilité passée comme référence) et le taux d'intérêt sans risque approprié. La rémunération fondée sur des actions prend en compte un taux d'extinction prévu. Le taux d'extinction est estimé d'après les taux d'extinction passés et les prévisions quant aux taux d'extinction futurs, et est ajusté si le taux d'extinction réel diffère du taux prévu.

La valeur résultante calculée ne correspond pas nécessairement à la valeur que le détenteur de l'instrument recevrait dans des conditions de concurrence normales, puisqu'il n'existe aucun marché pour ces instruments et qu'ils sont incessibles. La direction est d'avis que la valeur dérivée est très subjective et qu'elle dépend des hypothèses formulées sur les données d'entrée.

vi. Obligations de démantèlement (note 13)

La Société doit déterminer la valeur prévue des coûts estimés des obligations de démantèlement et comptabiliser cette valeur comme un passif lorsqu'elle peut raisonnablement être estimée. Les hypothèses clés pour calculer le montant du passif sont les sorties de trésorerie non actualisées totales, le calendrier prévu des paiements au titre des sorties de trésorerie et les taux d'inflation et d'actualisation appropriés à appliquer au calendrier des sorties de trésorerie. Le passif étant comptabilisé après actualisation, il est augmenté au fil du temps d'une charge compensatoire qui est imputée à la charge financière dans l'état du résultat global. La Société a calculé des coûts estimés de fermeture du site minier d'après un plan de fermeture et de remise en état de la mine préparé par la direction et examiné par un tiers indépendant. La majorité des dépenses associées à la fermeture et à la remise en état de la mine seront engagées à la fin de la durée de vie de la mine, qui devrait survenir dans environ sept ans d'après les réserves minérales prouvées et probables prévues et le taux actuel de production.



vii. Recouvrement des actifs d'impôt différé (note 15)

La Société doit faire preuve de jugement pour déterminer si des actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les actifs d'impôt différé exigent que la direction évalue la probabilité que la Société générera un bénéfice imposable au cours des périodes futures afin d'utiliser les actifs d'impôt différé comptabilisés. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie prévus et l'application des lois fiscales existantes dans chaque juridiction.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars américains («\$ US»), soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de toutes ses filiales.

Mode d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés au coût historique, sauf pour certains instruments financiers dérivés et disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur. La Société dresse ses états financiers consolidés, sauf pour les informations sur les flux de trésorerie, selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous. Toutes les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par celle-ci (ses filiales). Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle débute jusqu'à la date où il cesse. Tous les soldes et transactions intersociétés ont été éliminés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère, Alamos Gold Inc., et de ses filiales mentionnées ci-dessous :

	Pays de constitution en société	Participation	
		2014	2013
Alamos Gold Inc.	Canada	-	-
0975828 B.C. LTD.	Canada	100 %	100 %
Esperanza Resources Corporation	Mexique	100 %	100 %
Orsa Ventures Corp.	Canada	100 %	100 %
Esperanza Resources (Cayman)	Îles Caïman	100 %	100 %
Esperanza Exploration (BVI) Inc.	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Minas de Oro Nacional, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
Operason S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
Sonora Gerencial S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
Esperanza Silver de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
Servicios Mineros Tetlama S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
Esperanza Silver Peru SAC	Pérou	100 %	100 %
Kuzey Biga Madencilik Sanayi Ticaret AŞ	Turquie	100 %	100 %
Doğu Biga Madencilik Sanayi Ticaret AŞ	Turquie	100 %	100 %
Alamos Eurasia Madencilik AŞ	Turquie	100 %	100 %
Esperanza Services Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Quartz Mountain Gold Ltd.	États-Unis	100 %	100 %



Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires de la Société qui sont libellés en monnaie étrangère sont convertis en la monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques en vigueur à la date de chaque transaction. Les actifs et passifs non monétaires qui sont présentés à la juste valeur sont convertis en utilisant le taux historique à la date où la juste valeur a été déterminée. Les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions, à l'exception des transferts de stocks et de l'amortissement, qui sont convertis aux taux de change historiques. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans le calcul du résultat.

Comptabilisation des produits

Les produits sont réalisés sur les ventes d'or et comptabilisés lorsque l'argent aurifère ou le métal affiné est livré à un acheteur en vertu d'un contrat d'achat qui fixe la quantité et le prix du métal pour chaque livraison. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les coûts engagés ou les primes liés aux ventes à terme ou aux contrats sur options sont comptabilisés dans les produits lorsque le contrat correspondant est réglé. Les changements au titre de la juste valeur des ventes à terme ou des contrats sur options en cours sont comptabilisés en résultat.

Stocks

Les stocks qui incluent l'argent aurifère, l'or en cours de traitement, le minerai accumulé et les pièces et fournitures, sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

- i. L'argent aurifère représente une barre contenant majoritairement de l'or par valeur qui est généralement affinée à l'extérieur du site pour produire des métaux commercialisables. Les stocks d'argent aurifère sont évalués au coût moyen de production ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.
- ii. Les stocks de produits en cours représentent les coûts qui sont engagés au cours de la conversion des minerais en métaux précieux partiellement affinés ou en argent aurifère. Le minerai représente la matière qui, au moment de l'extraction, devrait être transformée en un produit commercialisable. La récupération d'or à partir du minerai est réalisée au moyen des processus de lixiviation en tas et de broyage. Dans le processus de lixiviation en tas, le minerai est concassé et placé sur des remblais de lixiviation où il est traité avec une solution chimique qui dissout l'or contenu dans le minerai. La solution ainsi «chargée» est ensuite traitée à l'usine de récupération aurifère. Dans le cadre du processus de broyage, le minerai est concassé plus finement que dans le cadre du processus de lixiviation et est ensuite acheminé à la séparation par gravité. Le minerai séparé au moyen du circuit de concentration par gravité est par la suite accumulé dans une solution de concentré. Le concentré est lixivié dans un réacteur de lixiviation intensif pour ensuite être traité à l'usine.

Le coût des stocks de produits en cours comprend les coûts d'exploitation engagés pour cette étape du processus plus l'amortissement des biens miniers se rapportant à cette étape. Les coûts inscrits à l'actif au titre des stocks de produits en cours incluent les matériaux et fournitures directs et indirects; la main-d'œuvre directe; les réparations et l'entretien; les services publics; l'amortissement des biens miniers et les charges administratives locales pour la mine. Les coûts sont retirés des stocks de produits en cours et transférés aux stocks d'argent aurifère à mesure que les onces sont produites d'après le coût moyen par once récupérable sur un remblai de lixiviation. Les coûts sont comptabilisés dans les coûts d'extraction minière et de traitement à la vente de l'or affiné. De plus, l'incidence de la variation des stocks est reflétée dans les coûts d'extraction minière et de traitement dans les états du résultat global consolidés. L'or récupérable sur les remblais de lixiviation est estimé d'après la quantité de minerai placé dans les remblais de lixiviation (d'après les tonnes mesurées ajoutées aux remblais de lixiviation), la teneur du minerai placé dans les remblais de lixiviation (d'après les données de titrage) et un pourcentage de récupération (d'après les hypothèses de récupération ultime estimées). La nature du processus de lixiviation limite de manière inhérente la capacité de surveiller précisément les niveaux des stocks; par conséquent, les estimations sont peaufinées d'après les résultats réels au fil du temps. La récupération ultime d'or provenant des remblais de lixiviation ne sera pas connue avant que le processus de lixiviation soit terminé à la fin de la durée de vie de la mine.

- iii. Les stocks accumulés de minerai représentent le minerai non traité qui a été extrait et est disponible pour traitement additionnel. Les stocks accumulés de minerai non traité sont évalués en estimant le nombre de tonnes ajoutées et retirées, le



nombre d'onces contenues (d'après les données de titrage) et les taux de récupération métallurgique estimés (d'après la méthode de traitement prévue). Le tonnage du minerai accumulé fait l'objet d'évaluations périodiques. Les coûts sont attribués aux stockages accumulés en fonction des frais miniers engagés par tonne jusqu'au moment de mettre le minerai en tas, y compris les frais indirects, la déplétion et l'amortissement applicables aux activités minières, et sont retirés au coût moyen par once. Puisque les stocks accumulés de minerai non traité ne seront pas traités au cours de l'exercice suivant la date des présents états financiers consolidés, la valeur comptable nette liée aux stocks accumulés a été classée dans les actifs non courants aux états de la situation financière consolidés.

- iv. Les stocks de pièces et de fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants. Des provisions sont comptabilisées afin de refléter les intentions actuelles quant à l'utilisation des stocks de pièces et de fournitures à rotation lente ou désuets.

Biens miniers

i. Frais d'acquisition de biens miniers et de mise en valeur minière

La Société peut détenir une participation dans des biens miniers sous diverses formes, y compris des licences de prospection, des concessions de prospection et d'exploitation, des baux miniers et des droits de superficie. La Société inscrit à l'actif les paiements effectués dans le cadre du processus d'acquisition du titre juridique de ces biens.

Les frais d'acquisition de biens miniers et de mise en valeur minière sont comptabilisés au coût. Les frais de mise en valeur minière engagés afin d'accroître la capacité opérationnelle, de mettre en valeur de nouveaux corps minéralisés ou de développer de nouveaux secteurs de la mine avant la production actuelle sont inscrits à l'actif. Les frais de mise en valeur minière relatifs à la production de la période en cours sont comptabilisés dans les stocks. Les dépenses de préproduction engagées avant que la mine soit pratiquement achevée et qu'elle puisse être utilisée comme prévu sont inscrites à l'actif. L'intérêt sur le financement attribuable à la mise en valeur minière est incorporé à l'actif, dans les frais de mise en valeur minière, lorsque les activités de construction et de mise en valeur des biens sont en cours.

Chaque projet est évalué afin de déterminer la date du début de mise en production de la mine. Différents critères pertinents sont pris en compte pour évaluer le moment où la mine sera pratiquement achevée et prête à être utilisée comme prévu et à passer à l'étape de la production. Certains de ces critères sont notamment, sans s'y limiter : la mise à l'essai des immobilisations de production de la mine sur une période raisonnable, la capacité de produire des minéraux sous une forme commercialisable et la capacité de maintenir une production continue de minéraux. Lorsqu'un projet passe à l'étape de la production, l'inscription à l'actif de certains coûts de construction de la mine cesse et les dépenses sont soit incorporées au coût des stocks, soit passées en charges, à l'exception des coûts liés à l'acquisition ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles, aux activités de découverte à ciel ouvert qui procurent un avantage futur ou à la mise en valeur de la mine souterraine, qui sont inscrits à l'actif.

Lorsque la production démarre, ces frais sont inclus dans le calcul de l'amortissement des frais de mise en valeur minière. Les frais d'acquisition de biens miniers et de mise en valeur minière sont amortis selon le mode de l'amortissement des unités d'œuvre d'après les estimations de réserves minérales récupérables prouvées et probables. Les estimations des valeurs résiduelles, les durées d'utilisation et les modes d'amortissement sont passés en revue pour chaque période de présentation de l'information financière et ajustés prospectivement, le cas échéant.

ii. Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation, y compris les frais de forage et les frais connexes, sont inscrites à l'actif lorsque la direction détermine qu'il est probable que des avantages économiques futurs seront générés par suite des dépenses engagées, comme l'atteste une analyse économique positive du projet. Les dépenses de prospection et d'évaluation avant l'établissement d'une analyse économique positive sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les frais de forage engagés au cours de l'étape de production pour le contrôle opérationnel du minerai sont passés en charges dans les stocks au fur et à mesure qu'ils sont engagés. La direction évalue la probabilité d'un avantage économique à partir d'une analyse économique. Une analyse économique positive comprend une évaluation économique d'un tiers interne ou externe au moyen de techniques de modélisation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie ou une évaluation économique préliminaire, de telle sorte que les ressources minérales au sens du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont définies dans le bien minier.

Les dépenses de prospection sont initialement inscrites à l'actif comme dépenses de prospection et d'évaluation et sont ensuite reclassées dans les frais de mise en valeur minière lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables. La faisabilité technique et la viabilité commerciale sont démontrées au moment où la direction détermine qu'elle ira de l'avant avec le projet. Cette détermination suppose généralement, sans s'y limiter, la réalisation



d'une étude de faisabilité économique, l'établissement de réserves minérales et l'obtention des permis de construction et d'exploitation applicables pour le projet. En faisant la démonstration de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'établissement de réserves minérales, la Société réalise un test de dépréciation, fondé sur le montant recouvrable, avant le reclassement des dépenses de prospection et d'évaluation dans les frais de mise en valeur minière conformément à l'IFRS 6. De plus, lorsqu'il existe des indices de dépréciation, la valeur comptable des dépenses de prospection et d'évaluation est régulièrement passée en revue par rapport à leur valeur recouvrable pour identifier toute perte de valeur éventuelle.

iii. Biens miniers

Les biens miniers sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût inclut toutes les dépenses qui sont directement imputables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'emprunt au titre d'actifs qualifiés sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que l'actif puisse être utilisé comme prévu. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode des unités d'œuvre sur les réserves récupérables prouvées et probables estimées ou selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, selon la période la plus courte.

iv. Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une partie d'un bien minier est comptabilisé lorsque le coût est engagé et qu'il est probable que les avantages économiques futurs seront transmis à la Société, et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. La valeur comptable de la pièce qui a été remplacée est passée en charges. Les réparations et les travaux d'entretien réguliers sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont effectués.

v. Dépréciation

Les valeurs comptables des biens miniers sont passées en revue chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Conformément à l'IFRS 6, lorsqu'il existe des indices de dépréciation, la valeur comptable des dépenses de prospection et d'évaluation est régulièrement passée en revue par rapport à leur valeur recouvrable pour identifier toute perte de valeur éventuelle. De plus, avant le reclassement des dépenses de prospection et d'évaluation dans les frais de mise en valeur minière, la Société réalise un test de dépréciation fondé sur le montant recouvrable.

S'il est déterminé que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie («UGT»), une moins-value est comptabilisée en résultat net. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés séparément sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant des autres actifs ou groupes d'actifs (les UGT). Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont réparties au prorata entre les actifs de l'unité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur moins les coûts de la vente, selon le montant le plus élevé. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés d'une mine ou d'un bien destiné à être mis en valeur sont actualisés à la valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les flux de trésorerie futurs estimés incluent des estimations des onces récupérables d'or fondées sur les réserves minérales prouvées et probables. Dans la mesure où une valeur économique existe au-delà des réserves minérales prouvées et probables d'une mine ou d'un bien destiné à être mis en valeur, cette valeur est incluse dans les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés comportent également des estimations quant aux prix de l'or, aux niveaux de production, au capital, aux frais de remise en état et à l'impôt sur le résultat. Les flux de trésorerie sont assujettis à des risques et incertitudes, et les changements dans les estimations des flux de trésorerie pourraient influencer sur la recouvrabilité des actifs à long terme.

vi. Reprise d'une perte de valeur

Il y a reprise d'une perte de valeur lorsque l'on dénote un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent la trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins à la date d'acquisition, sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de la juste valeur.



Placements à court terme

Les placements à court terme, qui représentent les placements très liquides ayant une échéance initiale supérieure à trois mois à l'acquisition, sont comptabilisés au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend les charges d'impôt exigible et différé. La charge d'impôt est comptabilisée en résultat, sauf dans la mesure où elle a trait aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est le montant d'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, ajustés pour tenir compte des ajustements de l'impôt à payer à l'égard d'années antérieures.

Des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs selon les états financiers et leur base fiscale. Les différences temporaires suivantes ne donnent pas lieu à des actifs ou à des passifs d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale des actifs ou passifs, ne survenant pas dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, qui n'influe pas sur le profit comptable ou imposable;
- le goodwill;
- les différences temporaires imposables associées à des placements dans des filiales, lorsque la date de résorption des différences temporaires peut être contrôlée par la société mère et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués à partir des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. L'incidence sur les actifs et passifs d'impôt différé d'un changement des taux d'imposition est comptabilisée en résultat au cours de la période d'adoption effective, sauf dans la mesure où elle a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé seront disponibles. Dans la mesure où la Société ne considère pas probable qu'un actif d'impôt différé sera recouvré, l'actif d'impôt différé est ramené à sa valeur recouvrable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt et qu'ils ont trait à la même entité imposable et les impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, et que la Société a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt sur la base de leur montant net.

Positions fiscales incertaines

Des incertitudes existent à l'égard de l'interprétation de règlements fiscaux complexes, des changements apportés aux lois fiscales et du montant du bénéfice imposable futur et du moment auquel il sera comptabilisé. Étant donné la grande diversité des relations d'affaires internationales et la nature à long terme et la complexité des contrats existants, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées, ou les modifications futures de ces hypothèses, pourraient se traduire par des ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir déjà comptabilisé. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, pour tenir compte des conséquences possibles des vérifications menées par les autorités fiscales des pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est déterminé par différents facteurs, comme l'expérience des vérifications fiscales passées et les divergences d'interprétation de la réglementation fiscale par l'entité imposable et l'administration fiscale. Ces divergences peuvent toucher des sujets très variés, selon les conditions prévalant dans le pays où est située la filiale. Puisque, selon la Société, la probabilité que survienne un litige en matière d'impôts suivi par une sortie des flux de trésorerie est ténue, aucun passif éventuel n'a été comptabilisé.

Paiements fondés sur des actions

La Société attribue des options sur actions visant la souscription d'actions ordinaires de la Société en vertu de son régime d'options sur actions décrit à la note 14. La Société comptabilise les paiements fondés sur des actions selon la méthode de la juste valeur. Suivant cette méthode, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et est comptabilisée comme une charge ou inscrite à l'actif, tout dépendant de la nature de l'attribution, avec une augmentation correspondante des capitaux propres sur la période pendant laquelle les membres du



personnel acquièrent les droits liés à ces options. Le montant comptabilisé est ajusté afin de refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

La Société attribue également des droits à l'appréciation d'actions («DAA»), des unités d'actions restreintes («UAR») et des unités d'actions différées («UAD»), comme il est décrit à la note 14. La juste valeur du montant à payer aux membres du personnel et aux administrateurs à l'égard des DAA, des UAR et des UAD, qui sont réglés en trésorerie, est calculée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et est comptabilisée comme une charge, avec une augmentation correspondante du passif sur la période pendant laquelle les membres du personnel ou les administrateurs ont inconditionnellement droit au paiement. Le passif est réévalué en utilisant le modèle d'évaluation des options chaque date de clôture et à la valeur intrinsèque à la date du règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée à titre de charge aux états du résultat global consolidés.

Obligations de démantèlement

Les activités minières et les activités de prospection de la Société sont soumises à de nombreuses lois et de nombreux règlements gouvernementaux liés à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements changent continuellement et, d'une manière générale, sont de plus en plus restrictifs. La Société a engagé et continuera d'engager des dépenses afin d'observer ces lois et règlements. La Société comptabilise des passifs au titre des obligations réglementaires, contractuelles, implicites ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs. Les coûts de démantèlement susceptibles d'être engagés ultérieurement sont estimés par la direction de la Société d'après l'information dont elle dispose. Les coûts de démantèlement réels pourraient être très différents des estimations actuelles. Tout changement dans les estimations de coût, les taux d'actualisation, ou dans d'autres hypothèses, au cas où des informations supplémentaires deviendraient disponibles, serait comptabilisé sur une base prospective. Les estimations de la Société sont revues tous les ans afin de tenir compte des changements concernant les opérations prévues, des exigences réglementaires, des taux d'actualisation, des incidences de l'inflation et des changements apportés aux estimations.

La valeur actuelle nette des estimations des coûts de réhabilitation futurs découlant du démantèlement des immobilisations corporelles est comptabilisée pendant la période au cours de laquelle elle est établie, et un montant compensatoire équivalent est comptabilisé en augmentation de la valeur comptable du bien minier correspondant. Ce bien est amorti selon le mode de l'amortissement des unités d'œuvre sur la durée de vie estimée de la mine, avec une augmentation du passif correspondant jusqu'à sa valeur non actualisée d'ici la fin de la durée de vie de la mine.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés s'il est probable qu'une sortie des ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être établie. Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation présente à la date de clôture, en tenant compte des risques et des incertitudes à l'égard de l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société consistent principalement en des actifs et passifs monétaires, dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

La Société peut conclure des contrats de change à terme en vue de gérer son exposition aux fluctuations des taux de change des dollars canadien et américain et du peso mexicain. La Société peut aussi conclure des ventes à terme d'or (note 5). Ces contrats à terme sont évalués à la valeur de marché et comptabilisés dans les états du résultat global consolidés à leur juste valeur.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net;
- détenus jusqu'à l'échéance;
- disponibles à la vente;
- prêts et créances.

Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend de la nature et de l'objectif de l'actif financier.



i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction dans les cas suivants :

- il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que la Société gère et qui présentent un profil réel de prise de bénéfices à court terme;
- il s'agit d'un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de ceux-ci sont comptabilisées en résultat net. La Société a classé sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme et ses bons de souscription d'actions détenus par des sociétés tierces dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, et ils sont inclus dans les autres actifs financiers à l'état de la situation financière.

ii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

Si la Société a l'intention bien établie et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ces actifs financiers sont classés comme détenus jusqu'à l'échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à la date de la transaction et sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les coûts de transaction. La Société ne possède pas actuellement d'actifs classés comme des placements détenus jusqu'à l'échéance.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers non dérivés, y compris les placements dans des titres de participation, sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de ceux-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de change, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les pertes de valeur, l'intérêt calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et les profits et pertes de change sur les actifs monétaires sont comptabilisés directement dans le résultat net plutôt que dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé ou qu'il est déterminé qu'il a subi une perte de valeur, le profit net cumulatif ou la perte nette cumulative comptabilisé antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global est inclus dans le résultat net de la période.

La juste valeur des actifs monétaires disponibles à la vente libellés dans une monnaie étrangère est convertie au taux de change au comptant à la date de clôture. Les variations de la juste valeur attribuables aux écarts de conversion sur le coût amorti de l'actif sont comptabilisées en résultat net, tandis que les autres changements sont comptabilisés dans les capitaux propres.

iv) Prêts et créances

Les créances clients et autres débiteurs qui comportent des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la valeur de transaction majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. La perte de valeur des créances est fondée sur un examen de tous les montants en souffrance à la fin de la période. Les créances douteuses sont radiées au cours de l'exercice pendant lequel elles sont relevées.

v) Dépréciation

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a des indices de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes est survenu après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement en question a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimé de manière fiable.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris un titre de participation) peut être un défaut de paiement de la part d'un débiteur, la restructuration d'un montant qui est dû à la Société conformément à des modalités que la Société n'envisagerait pas autrement, des signes indiquant qu'un débiteur ou un émetteur fera faillite ou la disparition d'un marché actif pour



un titre donné. De plus, en ce qui concerne les titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les pertes de valeur des titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées en transférant la perte cumulée qui a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée à titre de profits/pertes latents sur des actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres, en résultat net. La perte cumulée qui est sortie du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net est la différence entre le coût d'acquisition, déduction faite de tout remboursement de capital et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement en résultat net.

vi) Détermination de la juste valeur

La Société a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers au moyen de méthodes d'évaluation appropriées; toutefois, une grande part de jugement est nécessaire pour l'élaboration de ces estimations. La Société classe ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

- Niveau 1. Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2. Données d'entrée autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3. Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société a déterminé que les instruments disponibles à la vente et les autres actifs et passifs financiers correspondent au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs et que tous les autres instruments financiers (y compris les contrats dérivés) en cours à la date de clôture correspondent au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Voir la note 5.

Passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêts étant comptabilisée sur la base du rendement effectif. La Société a classé les comptes fournisseurs et charges à payer, les dividendes à verser et les passifs au titre de l'acquisition de biens dans les autres passifs financiers.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, compte tenu de l'effet des équivalents d'actions ordinaires ayant un effet de dilution. Cette méthode exige que l'effet dilutif des options et bons de souscription en cours émis soit calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode repose sur l'hypothèse que tous les équivalents d'actions ordinaires ont été exercés au début de l'exercice (ou au moment de l'émission, s'il y a lieu) et que les fonds obtenus ainsi ont été utilisés pour souscrire des actions ordinaires de la Société à leur cours moyen pendant l'exercice.

Résultat global

Le résultat global est la variation de l'actif net de la Société qui résulte des transactions, événements et circonstances de sources autres que les actionnaires de la Société et comprend des éléments qui ne sont pas inclus dans le résultat net comme les profits ou pertes latents sur les placements disponibles à la vente et les profits ou pertes sur certains instruments dérivés. Le résultat global de la Société et les composantes des autres éléments du résultat global sont présentés, déduction faite de l'impôt, dans les états du résultat global consolidés et les états des variations des capitaux propres consolidés.

Normes comptables en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014

i) IFRIC 21 – *Droits ou taxes* («IFRIC 21»). En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee, avec l'approbation de l'IASB, a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui fournit des indications sur le moment où comptabiliser un passif au titre des droits ou taxes imposés par une autorité publique selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doit s'appliquer de manière rétrospective. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.



ii) IAS 32 – *Compensation des instruments financiers* («IAS 32»). Les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifient les critères qui doivent être pris en considération pour déterminer si une entité a un droit de compensation juridiquement exécutoire de ses instruments financiers. Les modifications apportées à l'IAS 32 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent s'appliquer de manière rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications futures de méthodes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les nouvelles prises de position suivantes ont été approuvées par l'IASB. Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers; toutefois, elles peuvent avoir une incidence sur les périodes futures.

i) L'IFRS 9, *Instruments financiers* (révisée), a été publiée par l'IASB en octobre 2010. Elle comprend des modifications concernant les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers, mais conserve telles quelles les exigences de décomptabilisation de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les dispositions révisées sur les passifs financiers prévoient le maintien de la méthode du coût amorti pour l'évaluation de la plupart des passifs. Les nouvelles exigences s'appliquent lorsqu'une entité choisit d'évaluer un passif à la juste valeur par le biais du résultat net; dans ce cas, la partie de la variation de la juste valeur liée à un changement du risque de crédit propre à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 qui entrera en vigueur 1^{er} janvier 2018, et dont l'application anticipée est autorisée. L'incidence de l'IFRS 9 sur les instruments financiers de la Société n'a pas encore été déterminée.

ii) L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui a été publiée en mai 2014, établit les principes qu'une entité doit appliquer pour présenter des informations concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société a entamé un processus d'évaluation pour déterminer l'incidence de l'adoption de cette norme sur ces états financiers consolidés.

iii) L'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, qui ont été publiées en mai 2014, interdisent l'utilisation de modes d'amortissement des immobilisations corporelles fondés sur les produits et limitent l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits pour les immobilisations incorporelles. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et doivent être appliquées de façon prospective. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

4. ACQUISITIONS

a) Esperanza Resources Corporation

Le 30 août 2013, la Société a réalisé l'acquisition d'Esperanza Resources Corporation («Esperanza»), qui détient la totalité du projet aurifère Esperanza (anciennement projet aurifère Cerro Jumil) situé dans l'État de Morelos, au Mexique.

La transaction ne répondait pas aux critères d'un regroupement d'entreprises. Elle a donc été comptabilisée comme une acquisition d'actif.

La Société a versé un montant en trésorerie de 69,4 millions de dollars canadiens (65,8 millions de dollars américains) et a émis 7,2 millions de bons de souscription d'actions comme contrepartie totale de l'acquisition d'Esperanza. Les bons de souscription d'actions ont un prix d'exercice de 29,48 \$ CA et une durée de cinq ans. Ils arriveront à échéance le 30 août 2018. Les bons de souscription d'actions ont été enregistrés à la juste valeur au moment de l'acquisition selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses clés utilisées conformément au modèle de Black et Scholes pour l'évaluation de bons de souscription d'actions sont les suivantes : cours de l'action au moment de l'attribution de 17,19 \$ CA; taux sans risque de 2,0 %; taux de dividende attendu de 1,16 %; volatilité attendue du cours de l'action de 40 %; durée de vie attendue de cinq ans. De plus, un tiers reçoit des redevances de 3 % sur le rendement net de fonderie en ce qui a trait à la production du projet aurifère Esperanza.

Le prix d'achat total de 88,1 millions de dollars, qui comprend les coûts de transaction de 0,6 million de dollars, a été réparti entre les actifs acquis en fonction de leur juste valeur relative, à l'exception de tous les actifs financiers acquis, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.



Actifs acquis et passif repris	(en milliers de dollars)
Trésorerie	21 762
Placements disponibles à la vente	3 025
Autres actifs courants moins les passifs courants	574
Équipement	509
Actifs de prospection et d'évaluation	62 222
	88 092

Contrepartie versée	(en milliers de dollars)
Trésorerie	65 778
Émission de bons de souscription	21 667
Coûts de transaction	647
	88 092

b) Orsa Ventures

Le 13 septembre 2013, la Société a réalisé l'acquisition d'Orsa Ventures Corporation («Orsa»), qui détient le droit d'obtenir une participation de 100 % dans la propriété Quartz Mountain en Oregon ainsi que d'autres actifs en Oregon et au Nevada.

La transaction ne répondait pas aux critères d'un regroupement d'entreprises. Elle a donc été comptabilisée comme une acquisition d'actif.

La Société a versé un montant en trésorerie de 3,5 millions de dollars canadiens (3,4 millions de dollars américains) en contrepartie de l'acquisition d'Orsa. Le prix d'achat total s'est élevé à 3,5 millions de dollars, y compris les coûts de transaction de 0,1 million de dollars. Le prix d'achat a été imputé aux actifs de prospection et d'évaluation, puisqu'Orsa ne possédait pas d'autres actifs ou passifs importants.

Dans le cadre de l'acquisition d'Orsa, la Société a hérité d'une entente d'option qui est décrite en détail à la note 18 c).

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de la Société sont classés selon leur valeur comptable dans les catégories suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
À la juste valeur par le biais du résultat net ¹	358 085	417 455
Instruments dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ²	-	442
Titres disponibles à la vente ³	2 201	1 896
Prêts et créances ⁴	24 484	11 200
Contrats dérivés désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁵	-	-
Contrats dérivés désignés comme étant des couvertures efficaces ⁶	(225)	-
Autres passifs financiers ⁷	(33 266)	(25 449)

(1) Comprennent de la trésorerie de 209,3 millions de dollars (238,0 millions de dollars au 31 décembre 2013), des équivalents de trésorerie de 143,9 millions de dollars (171,7 millions de dollars au 31 décembre 2013) et des placements à court terme de 4,8 millions de dollars (7,8 millions de dollars au 31 décembre 2013).

(2) Comprennent les placements de la Société dans des bons de souscription d'une société cotée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, un profit de 0,4 million de dollars a été comptabilisé dans les autres produits à la cession de bons de souscription (perte de 0,6 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013).

(3) Comprennent les placements de la Société dans des actions ordinaires d'entités cotées.

(4) Comprennent des montants à recevoir (note 6) et des impôts à recevoir.



- (5) Comprennent les contrats de change à terme et les contrats à terme sur l'or de la Société, qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures efficaces à des fins comptables. Ils sont classés dans les comptes fournisseurs et charges à payer à l'état de la situation financière consolidé.
- (6) Comprennent les tunnels de change, qui sont désignés comme étant des couvertures efficaces à des fins comptables.
- (7) Comprennent tous les autres comptes fournisseurs et charges à payer, l'impôt à payer et certains autres passifs.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers susmentionnés est égale à leur valeur comptable aux 31 décembre 2014 et 2013.

b) Instruments financiers dérivés

La Société peut avoir recours à des instruments financiers pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'or et des taux de change sur le marché. Au 31 décembre 2014, la Société avait des contrats à terme sur l'or en cours pour la livraison de 1 000 onces d'or en janvier 2015. La perte liée à l'évaluation à la valeur de marché de ces contrats au 31 décembre 2014 était négligeable (néant au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, la Société avait des contrats en cours portant sur l'échange de 5 millions de dollars canadiens contre un montant fixe en dollars américains au 30 mars 2015 à un taux de change de 1,16 \$ CA pour 1 \$ US. Le profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de ces contrats au 31 décembre 2014 était négligeable (négligeable au 31 décembre 2013).

La Société a conclu des tunnels de change pour couvrir une partie de ses charges d'exploitation libellées en pesos mexicains. La Société a conclu des contrats totalisant 24 millions de dollars au 31 décembre 2014, et des échéances mensuelles sont prévues tout au long de 2015. La perte liée à l'évaluation à la valeur de marché de ces contrats au 31 décembre 2014 était de 0,2 million de dollars. Les transactions ont été désignées comme étant des couvertures efficaces, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (y compris le risque sur produits de base, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. La politique de gestion des risques de la Société est axée sur le caractère imprévisible des marchés des capitaux et a pour objectif de réduire au minimum les incidences défavorables potentielles sur la performance financière de la Société. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. Elle n'achète pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

La gestion des risques financiers relève de la fonction finances de la Société. La fonction finances de la Société repère, évalue et, le cas échéant, atténue l'exposition aux risques financiers. Les risques importants sont surveillés et régulièrement analysés, avec l'aide du comité d'audit du conseil d'administration.

i. Risque sur produits de base

La Société est exposée au risque sur produits de base associé à la volatilité du prix de l'or sur le marché. Divers facteurs qui échappent à la volonté de la Société, comme les investissements et la demande, les achats et ventes des banques centrales, les activités de couverture des producteurs, le taux de change relatif du dollar américain par rapport aux autres principales devises, ainsi que le contexte politique et la conjoncture économique, influent sur le prix de l'or. Les volumes de la production aurifère à l'échelle mondiale ont également une incidence sur le prix de l'or, qui peut être soumis à une volatilité à court terme considérable attribuable à la spéculation. La Société peut conclure des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque sur produits de base. À l'heure actuelle toutefois, la Société a décidé de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés pour gérer d'une manière active son exposition à long terme au risque sur produits de base.

ii. Risque de change

Certains actifs et passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, en pesos mexicains ou en liras turques. En outre, certains des coûts d'exploitation engagés par la Société sont libellés en dollars canadiens, en pesos mexicains ou en liras turques. Par conséquent, la Société peut réaliser un profit financier ou subir une perte financière par suite des fluctuations du taux de change par rapport au dollar américain, et les coûts d'exploitation de la Société sont touchés par les fluctuations du taux de change des monnaies étrangères dans lesquelles ces coûts sont libellés.

La Société a décidé de couvrir une partie de son exposition au risque lié aux fluctuations du dollar canadien en achetant des contrats de change à terme à taux fixe d'un montant de 5 millions de dollars canadiens. Au 31 décembre 2014, la Société détenait des actifs nets libellés en dollars canadiens d'un montant d'environ 1 million de dollars. Compte tenu de son exposition aux fluctuations de la



valeur du dollar canadien, une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain entraînerait un profit (une perte) de change d'environ 0,1 million de dollars.

De plus, les charges générales et administratives associées au siège social de la Société à Toronto sont principalement libellées en dollars canadiens. Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain pourrait se traduire par une augmentation (diminution) annuelle d'environ 1 million de dollars des charges générales et administratives présentées par la Société.

La Société est également exposée au risque de change lié aux actifs et aux passifs monétaires libellés en pesos mexicains. La Société pourrait réaliser un profit de change ou subir une perte de change en raison des montants importants des soldes de trésorerie, des créances clients, des comptes fournisseurs ou des passifs d'impôt libellés en pesos mexicains. La Société atténue partiellement l'exposition des éléments à l'état de la situation financière au risque lié aux fluctuations du taux de change du peso mexicain par rapport au dollar américain en conservant des soldes de trésorerie en pesos mexicains pour contrebalancer une partie des soldes de ses passifs d'impôt futur et de l'impôt à payer qui sont libellés en pesos mexicains. Au 31 décembre 2014, le passif net de la Société libellé en pesos mexicains s'élevait à environ 11 millions de dollars. Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur du peso mexicain par rapport à celle du dollar américain pourrait entraîner une perte (un profit) de change d'environ 1,1 million de dollars.

Par ailleurs, la Société pourrait réaliser des profits de change et subir des pertes de change sur ses opérations en raison de son incapacité à prédire le calendrier exact des entrées et des sorties de trésorerie libellées en pesos. Les profits et pertes de change sur les opérations libellées en pesos mexicains peuvent être importants et avoir une incidence sur les coûts d'exploitation déclarés par la Société (en équivalent de dollars américains). Pour atténuer cette incidence, la Société a choisi de couvrir une partie de ses coûts d'exploitation libellés en pesos mexicains en concluant des tunnels de change prévoyant des achats totaux de 24 millions de dollars. Les tunnels permettent à la Société d'acheter des pesos mexicains (MXN) au taux maximal de 14,2 MXN pour 1 \$ US, avec une participation à hauteur de 15,5 MXN pour 1 \$ US. Une augmentation (diminution) de 10 % du peso mexicain par rapport au dollar américain pourrait faire en sorte que les coûts d'extraction minière et de traitement comme présentés par la Société augmentent (diminuent) et que le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté diminue (augmente) d'environ 2,5 millions de dollars par année, compte tenu de l'incidence de la partie couverte des coûts d'exploitation.

Enfin, la Société est exposée au risque de change lié aux actifs et aux passifs monétaires libellés en liras turques. La Société pourrait réaliser un profit de change ou subir une perte de change en raison de ses soldes de trésorerie, de ses créances clients, de ses comptes fournisseurs ou de ses passifs d'impôt libellés en liras turques. Au 31 décembre 2014, la Société détenait des actifs nets libellés en liras turques d'environ 3,5 millions de dollars. Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de la lire turque par rapport à celle du dollar américain pourrait entraîner un profit (une perte) de change d'environ 0,4 million de dollars.

iii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt lié aux dettes obligataires portant intérêt de la Société n'est pas important, puisque l'encours de la dette de la Société est de néant. Étant donné l'exposition minimale de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, la Société a décidé de ne pas conclure de swaps de taux d'intérêt ni de mettre en œuvre d'autres programmes de gestion active du risque de taux d'intérêt pour le moment.

iv. Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus auprès de banques et d'institutions financières, des instruments financiers dérivés (y compris les contrats de vente à terme d'or) et des montants à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers connexes.

La gestion du risque de contrepartie a pour objectif d'éviter les pertes sur les actifs financiers. La Société évalue la qualité du crédit de ses contreparties, en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, de son expérience avec eux et d'autres facteurs. La Société ne conclut des contrats de vente à terme d'or qu'avec de grandes institutions financières réputées.

La valeur comptable des montants à recevoir est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur (le cas échéant), et le montant de toute réduction de valeur est comptabilisé comme une perte et inclus dans les charges d'exploitation. Si le solde d'un montant à recevoir est considéré comme irrécouvrable, il est porté en diminution du compte de correction de valeur. La majorité des montants à recevoir de la Société consistent en des recouvrements de taxe à la valeur ajoutée libellée en pesos mexicains et en liras turques. La Société est exposée au risque de crédit si le pays concerné est dans l'incapacité de verser les taxes qui sont dues. Au 31 décembre 2014, les gouvernements mexicain et turc devaient respectivement 3,9 millions de dollars et 0,2 million de dollars à la Société.

**v. Risque d'illiquidité**

Le risque d'illiquidité découle d'un excédent des obligations financières exigibles sur les actifs financiers disponibles à une date donnée. En gérant son risque d'illiquidité, la Société vise à maintenir des réserves de trésorerie et un crédit suffisants et disponibles rapidement pour respecter ses besoins de liquidités à une date donnée. Au 31 décembre 2014, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de la Société totalisaient 358 millions de dollars, ses comptes fournisseurs et charges à payer s'établissaient à 33,4 millions de dollars, et elle n'avait aucune dette. La Société prévoit que les projets de construction et de mise en valeur planifiés dans le cadre de ses activités courantes seront financés au moyen des soldes de trésorerie existants et des flux de trésorerie d'exploitation futurs. Le coût total et le calendrier prévu des acquisitions ou d'autres projets de mise en valeur ou de construction ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Rien ne permet de savoir si la Société aura besoin de financement externe au cours de périodes ultérieures.

6. MONTANTS À RECEVOIR

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Créances clients	4 802	700
Taxe à la valeur ajoutée du Mexique ¹	3 906	5 059
Taxe à la valeur ajoutée de la Turquie	242	5 441
	8 950	11 200

¹⁾ Comme l'autorise le droit fiscal mexicain, la Société a déduit la taxe à la valeur ajoutée du Mexique à recevoir de 16,9 millions de dollars de son passif d'impôt exigible en 2014 (19,0 millions de dollars au 31 décembre 2013), ce qui n'est pas pris en compte dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

7. AVANCES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Charges payées d'avance	2 659	1 622
Dépôts et avances	2 091	2 392
Paiements anticipés de retenues d'impôts	—	5 054
	4 750	9 068



8. STOCKS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Métaux précieux aurifères et métaux précieux affinés	10 680	4 060
Métaux précieux en traitement	27 064	13 093
Stocks de minerai	5 861	2 696
Pièces et fournitures	17 614	20 819
	61 219	40 668
Moins : partie non courante	(5 861)	(2 696)
	55 358	37 972

La valeur comptable des stocks est calculée à l'aide du coût moyen pondéré. Le montant des stocks affecté aux activités d'exploitation à titre de coûts d'extraction minière et de traitement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est établi à 87,3 millions de dollars (84,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013). Le montant des stocks affecté aux activités d'exploitation à titre d'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 31,4 millions de dollars (48,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013).

9. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

La Société classe les projets Ağrı Dağı, Kirazlı et Çamyurt en Turquie, le projet aurifère Esperanza au Mexique et le projet Quartz Mountain en Oregon dans les actifs de prospection et d'évaluation. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis.

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs de prospection et d'évaluation de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

	Mexique	Turquie	États-Unis	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Coût au 1^{er} janvier 2013	-	127 015	-	127 015
Ajouts	1 411	18 075	1 951	21 437
Acquisitions (note 4)	62 222	-	3 713	65 935
Coût au 31 décembre 2013	63 633	145 090	5 664	214 387
Ajouts	4 054	1 691	-	5 745
Coût au 31 décembre 2014	67 687	146 781	5 664	220 132

10. BIENS MINIERES

La Société détient la totalité du groupe de concessions Salamandra, au Mexique. Le groupe de concessions Salamandra inclut la mine Mulatos, qui a commencé ses activités en 2005.

La plupart des immobilisations corporelles de la Société utilisées dans le cadre de ses activités d'exploitation sont amorties selon le mode des unités d'œuvre sur la durée des réserves minérales récupérables restantes prouvées et probables. Une partie du matériel minier et du matériel de bureau est amortie selon le mode d'amortissement linéaire pendant des périodes allant de deux à cinq ans.



Le tableau qui suit présente l'évolution des biens miniers de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

	Biens miniers	Matériel de bureau et matériel informatique	Immobilisations en cours	Total partiel	Propriétés minières et coûts de mise en valeur différés	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Coût au 1^{er} janvier 2014	230 856	5 752	3 031	239 639	179 452	419 091
Ajouts	19 669	1 213	2 404	23 286	32 227	55 513
Variation de l'obligation de démantèlement	—	—	—	—	672	672
Sorties	(23 062)	—	—	(23 062)	—	(23 062)
Coût au 31 décembre 2014	227 463	6 965	5 435	239 863	212 351	452 214
Cumul des amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2014	125 275	2 934	—	128 209	87 970	216 179
Dotation aux amortissements	19 925	935	—	20 860	25 209	46 069
Sorties	(18 674)	—	—	(18 674)	—	(18 674)
Cumul des amortissements et dépréciations au 31 décembre 2014	126 526	3 869	—	130 395	113 179	243 574
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	100 937	3 096	5 435	109 468	99 172	208 640

	Biens miniers	Matériel de bureau et matériel informatique	Immobilisations en cours	Total partiel	Propriétés minières et coûts de mise en valeur différés	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Coût au 1^{er} janvier 2013	214 167	3 846	2 565	220 578	152 496	373 074
Ajouts	16 689	1 906	466	19 061	19 235	38 296
Variation de l'obligation de démantèlement	—	—	—	—	7 721	7 721
Coût au 31 décembre 2013	230 856	5 752	3 031	239 639	179 452	419 091
Cumul des amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2013	106 136	1 825	—	107 961	57 398	165 359
Dotation aux amortissements	19 139	1 109	—	20 248	30 572	50 820
Cumul des amortissements et dépréciations au 31 décembre 2013	125 275	2 934	—	128 209	87 970	216 179
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	105 581	2 818	3 031	111 430	91 482	202 912



11. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 577	20 029
Redevances à payer	774	—
Passif dérivé	225	—
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions (note 14 e) et f))	2 813	3 458
	33 389	23 487

12. DIVIDENDES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dividendes déclarés et versés	25 471	25 519
	25 471	25 519
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	127 388 000	127 340 000
Dividende par action (en dollars)	0,20	0,20

13. OBLIGATION DE DÉMANTÈLEMENT

Une obligation de démantèlement est comptabilisée dans la période au cours de laquelle elle est contractée, selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, si une estimation raisonnable peut être effectuée. L'obligation est désactualisée au fil du temps par une imputation aux résultats jusqu'à ce qu'elle atteigne sa pleine valeur. En outre, la valeur actualisée est ajoutée à la valeur comptable des biens miniers de la Société et est amortie selon le mode des unités d'œuvre sur la durée de vie de la mine.

Le tableau qui suit présente l'évolution de l'obligation de démantèlement.

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligations au début de l'exercice	21 406	13 934
Révision des flux de trésorerie estimatifs et modification des hypothèses	672	7 721
Paiements affectés à l'obligation	(1 169)	(1 161)
Désactualisation des flux de trésorerie actualisés	1 393	912
Obligations à la fin de l'exercice	22 302	21 406

La direction juge qu'il est raisonnable d'estimer l'obligation future à l'aide des hypothèses posées, qui sont fondées sur la conjoncture économique. Ces estimations sont régulièrement passées en revue pour tenir compte de tout changement important des hypothèses. Par contre, les coûts réels liés à la réhabilitation dépendront des prix futurs du marché pour les travaux de démantèlement requis et refléteront les conditions du marché au moment pertinent.



Les hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation de démantèlement sont les suivantes :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coût estimatif (en milliers de dollars)	34 894	38 014
Fin de la durée de vie de la mine	2021	2022
Taux d'actualisation	5,8 %	6,5 %

14. CAPITAL SOCIAL

a) Le capital social autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires libérées sans valeur nominale.

	Nombre d'actions	Montant (en milliers de dollars)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2013	120 871 408	393 752
Actions émises dans le cadre de conventions d'achat d'actions b)	6 584 380	110 765
Actions rachetées et annulées c)	(211 300)	(837)
Exercice d'options sur actions	464 500	4 883
Transfert des options sur actions exercées du surplus d'apport au capital social	—	1 910
En circulation au 31 décembre 2013	127 708 988	510 473
Actions rachetées et annulées c)	(351 502)	(1 405)
En circulation au 31 décembre 2014	127 357 486	509 068

b) Conventions d'achat d'actions

Le 14 janvier 2013, la Société a annoncé qu'elle présentait une offre d'achat de Mines Aurizon ltée («Aurizon») pour environ 780 millions de dollars canadiens en espèces et en actions (l'«offre»). Dans le cadre de l'offre, la Société a émis en janvier 2013 6 584 380 actions ordinaires conformément à des conventions d'achat d'actions conclues entre Alamos et certains actionnaires d'Aurizon visant l'acquisition de 23 507 283 actions ordinaires d'Aurizon. Le 19 mars 2013, la Société a mis fin à l'offre et Aurizon a été subséquemment acquise par Hecla Mining Corporation («Hecla»).

c) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 25 avril 2013, la Société a annoncé son intention de racheter des actions aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Cette offre a débuté le 30 avril 2013 et s'est terminée le 30 avril 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a racheté et annulé 351 502 actions ordinaires pour un prix de rachat total de 3,2 millions de dollars. De cette somme, une tranche de 1,4 million de dollars a été portée en réduction du capital social, tandis que la tranche restante de 1,8 million de dollars a été imputée aux résultats non distribués.

d) Options sur actions

La Société a un régime d'options sur actions (le «régime»), initialement approuvé par le conseil d'administration le 17 avril 2003, et modifié et ratifié le 25 mai 2007, le 15 mai 2008, le 7 avril 2009, le 2 juin 2010 et le 31 mai 2012, qui permet à la Société d'attribuer des options sur actions incitatives à ses dirigeants. Aux termes du régime, le nombre d'actions destinées à être émises ne peut dépasser 7 % du total des actions en circulation au moment de l'attribution. Le prix d'exercice, l'échéance (limitée à dix ans) et les clauses relatives à l'acquisition des droits sont approuvés par le conseil d'administration au moment de l'attribution. Le régime est assujéti à l'approbation et à la ratification des actionnaires aux trois ans.

Les options sur actions attribuées aux termes du régime peuvent être exercées sur une période de cinq ans. Les droits rattachés aux options sur actions incitatives attribuées s'acquièrent à raison de 1/3 à la date du premier anniversaire, 1/3 à la date du deuxième anniversaire et 1/3 à la date du troisième anniversaire.



Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options sur actions en cours pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
En cours au 1^{er} janvier 2013	4 660 300	14,40
Attribuées	857 200	15,10
Exercées	(464 500)	10,88
Frappées d'extinction	(348 800)	15,09
En cours au 31 décembre 2013	4 704 200	14,83
Attribuées	835 000	9,17
Frappées d'extinction	(797 900)	13,56
En cours au 31 décembre 2014	4 741 300	14,04

Aucune option sur actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (464 500 options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à un prix d'exercice moyen pondéré de 16,55 \$ CA).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a attribué 835 000 options sur actions incitatives à un prix d'exercice de 9,17 \$ CA, comparativement à 857 200 options sur actions attribuées à un prix d'exercice de 15,10 \$ CA l'action pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Pour les options attribuées au cours de l'exercice clos le	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cours moyen pondéré de l'action à la date d'attribution	9,17 \$	15,10 \$
Taux sans risque	1,05 %-1,44 %	1,02 %-1,43 %
Taux de dividende attendu	2,3 %	1,3 %-1,4 %
Volatilité attendue du cours de l'action (en fonction de la volatilité historique)	43 %	40 %-50 %
Durée de vie attendue, d'après les conditions d'attribution (en mois)	30-60	30-60
Juste valeur moyenne pondérée par action des options sur actions attribuées	2,57 \$	4,70 \$

Les modèles d'évaluation des options nécessitent l'utilisation d'hypothèses fortement subjectives, surtout en ce qui a trait à la volatilité attendue du cours de l'action. Les changements apportés à ces hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la direction est d'avis que les modèles existants pourraient ne pas fournir l'unique évaluation fiable de la juste valeur des attributions d'options sur actions de la Société.

Au 31 décembre 2014, 3 347 400 options sur actions pouvaient être exercées. Les droits rattachés aux 1 393 900 options sur actions en cours restantes s'acquerront au cours des trois prochaines années.



Options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2014 :

Fourchette de prix d'exercice (en \$ CA)	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
8,01 \$ à 10,00 \$	770 000	9,17	4,41	—	—
10,01 \$ à 14,00 \$	100 000	13,04	0,13	100 000	13,04
14,01 \$ à 15,00 \$	2 568 000	14,65	0,79	2 568 000	14,65
15,01 \$ à 17,50 \$	1 303 300	15,80	2,92	679 400	15,98
	4 741 300	14,04	1,95	3 347 400	14,87

e) Droits à l'appréciation d'actions

En 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime de DAA réglés en trésorerie visant l'attribution de DAA incitatifs à ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses consultants. Aux termes du régime, le nombre d'unités destinées à être émises ne peut dépasser 8 % du total des actions ordinaires en circulation au moment de l'attribution. Le prix d'exercice, l'échéance (limitée à dix ans) et les clauses relatives à l'acquisition des droits sont approuvés par le conseil d'administration au moment de l'attribution.

Les DAA attribués aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et à certains consultants aux termes du régime peuvent être exercés sur une période de cinq ans. Les DAA attribués s'acquièrent à raison de 1/3 à la date du premier anniversaire, 1/3 à la date du deuxième anniversaire et 1/3 à la date du troisième anniversaire.

Les DAA sont des passifs réglés en trésorerie qui sont réévalués chaque date de clôture et à la date du règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions à l'état du résultat global. Au 31 décembre 2014, le passif au titre des DAA se chiffrait à 0,6 million de dollars (2,4 millions de dollars au 31 décembre 2013) et il était comptabilisé dans les comptes fournisseurs et charges à payer à l'état de la situation financière consolidé.

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre de DAA en cours pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
En cours au 1^{er} janvier 2013	1 530 680	17,55
Attribués	943 800	14,91
Exercés	(4 300)	15,49
Frappés d'extinction	(202 780)	18,07
En cours au 31 décembre 2013	2 267 400	16,41
Attribués	667 908	9,20
Frappés d'extinction	(877 751)	16,12
En cours au 31 décembre 2014	2 057 557	14,20



La juste valeur des DDA attribués a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Pour les DAA attribués au cours de l'exercice clos le	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cours moyen pondéré de l'action à la date d'attribution	9,20 \$	14,91 \$
Taux sans risque	1,02 %-1,52 %	1,0 %-1,7 %
Taux de dividende attendu	1,9 %-2,6 %	1,2 %-1,6 %
Volatilité attendue du cours de l'action (en fonction de la volatilité historique)	41 %-44 %	41 %-61 %
Durée de vie attendue, d'après les conditions d'attribution (en mois)	30-60	30-60
Juste valeur moyenne pondérée par action des DAA attribués	2,57 \$	4,88 \$

DAA en cours et pouvant être exercés au 31 décembre 2014 :

Fourchette de prix d'exercice (en \$ CA)	En cours			Pouvant être exercés	
	Nombre de DAA	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre de DAA	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
7,00 \$ à 10,00 \$	577 657	9,12	4,48	—	—
10,01 \$ à 13,00 \$	207 500	12,47	3,43	59 165	12,75
13,01 \$ à 16,00 \$	531 067	15,25	3,51	181 703	15,25
16,01 \$ à 19,00 \$	448 000	17,07	2,38	342 661	17,10
19,01 \$ à 22,00 \$	293 333	19,11	2,75	206 661	19,11
	2 057 557	14,20	3,42	790 190	16,79

f) Unités d'actions restreintes et unités d'actions différées

En 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR réglées en trésorerie à l'intention de ses dirigeants, ses employés et ses consultants, ainsi qu'un régime d'UAD offert à des administrateurs. Aux termes du régime d'UAR, chaque UAR a une valeur équivalente à une action ordinaire de la Société. Les UAR sont réglées en trésorerie au moment de l'acquisition des droits, c'est-à-dire le 31 décembre de l'année du troisième anniversaire de leur attribution. Des UAR additionnelles sont créditées pour refléter les dividendes payés sur les actions ordinaires sur la période d'acquisition des droits. Un passif au titre des UAR est mesuré à la juste valeur à la date d'attribution et subséquemment rajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits, et un montant correspondant est inscrit à la charge de rémunération fondée sur des actions. La charge de rémunération relative aux UAR prend en compte un taux d'extinction prévu.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a attribué 423 798 UAR. Au 31 décembre 2014, il y avait 682 536 UAR en cours, et un passif correspondant de 1,4 million de dollars était comptabilisé dans les comptes fournisseurs et charges à payer à l'état de la situation financière consolidé.

Aux termes du régime d'UAD, les administrateurs peuvent recevoir une partie déterminée, qui peut atteindre 100 %, de leur rémunération annuelle de base en UAD. Les administrateurs doivent recevoir cinquante pour cent de leur rémunération annuelle en UAD jusqu'à ce que l'exigence minimale en matière d'actionariat ait été atteinte. Chaque UAD a la même valeur qu'une action ordinaire de la Société. Les administrateurs doivent conserver leurs UAD jusqu'à ce qu'ils quittent le conseil d'administration; ils recevront alors la valeur au comptant des UAD. Des UAD additionnelles sont créditées pour refléter les dividendes payés sur les actions ordinaires. La juste valeur initiale du passif est calculée à la date d'attribution et comptabilisée immédiatement. Subséquemment, à chaque date de clôture et à la date du règlement, le passif est recalculé, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme une charge de rémunération pour la période.



Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a attribué 61 727 UAD. Au 31 décembre 2014, il y avait 93 025 UAD en cours, et un passif correspondant de 0,7 million de dollars était comptabilisé dans les comptes fournisseurs et charges à payer à l'état de la situation financière consolidée.

g) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, compte tenu de l'effet dilutif des équivalents d'actions ordinaires.

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat (en milliers)	(2 126) \$	38 792 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	127 388 000	127 340 000
Résultat de base par action	(0,02) \$	0,30 \$
Effet dilutif des options sur actions en cours	—	140 000
Effet dilutif des bons de souscription d'actions	—	—
	—	140 000
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	127 388 000	127 480 000
Résultat dilué par action	(0,02) \$	0,30 \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

a) Impôt du Mexique

En décembre 2013, le gouvernement du Mexique a approuvé un projet de loi sur une réforme fiscale qui a mené à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'impôt. Cette loi a eu pour effet d'augmenter le taux d'imposition effectif applicable aux activités de la Société au Mexique, en date du 1^{er} janvier 2014. La nouvelle loi augmente aussi le taux d'imposition futur des sociétés à 30 %, crée une retenue d'impôt à la source de 10 % sur les dividendes payés aux actionnaires non résidents (sous réserve des réductions prévues aux termes d'une convention fiscale) et crée un impôt minier extraordinaire de 0,5 % des revenus bruts à la vente d'or, d'argent ou de platine. En outre, la loi oblige les assujettis exploitant une concession minière à payer un nouvel impôt minier spécial de 7,5 %. L'impôt minier spécial est généralement applicable au bénéfice avant impôt, amortissements, dépréciation et intérêts. Pour le calcul de l'impôt minier spécial, les coûts liés à la mise en valeur ne donneront généralement pas droit à des déductions, mais les frais d'exploration et de prospection sont déductibles à mesure qu'ils sont engagés. L'impôt minier extraordinaire et l'impôt minier spécial sont déductibles aux fins de l'impôt.

La Société a comptabilisé une charge hors trésorerie de 9,8 millions de dollars relativement à l'incidence sur l'impôt différé des modifications fiscales ci-dessus pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En outre, la nouvelle loi sur l'impôt élimine la loi sur l'impôt à taux unique édictée par le gouvernement du Mexique le 28 septembre 2007. L'impôt à taux unique était payable chaque année dans la mesure où il excédait l'impôt payable par ailleurs en vertu des lois fiscales mexicaines préexistantes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'application de l'impôt à taux unique n'a pas eu d'incidence sur la charge d'impôt de la Société.

**b) Rapprochement des taux**

Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôt attendue à un taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada de 26,5 % (26,5 % en 2013) et de la charge d'impôt sur le résultat.

	31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	31 décembre 2013 (en milliers de dollars)
Résultat avant impôt sur le résultat	2 339	79 504
Charge d'impôt attendue au taux d'imposition prévu par la loi	620	21 068
(Diminution) augmentation découlant de ce qui suit :		
Écart au titre des taux d'imposition étrangers	482	3 590
Dépenses non déductibles	1 008	850
Perte non imposable	1 824	6 869
Variation des taux de change	(60)	(50)
Pertes déductibles, net de l'inflation	(774)	(1 770)
Ajustements relatifs aux années antérieures	399	—
Redevances minières et retenues d'impôt	966	395
Augmentation des taux d'impôt différé du Mexique	—	9 760
Charge d'impôt sur le résultat	4 465	40 712

c) Rapprochement de l'impôt différé

Le tableau suivant présente un sommaire des principales différences temporaires et leur incidence sur l'impôt différé.

31 décembre 2014	Canada (en milliers de dollars)	Mexique (en milliers de dollars)	Turquie (en milliers de dollars)	États-Unis (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs d'impôt différé					
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	7 860	—	—	7 860
Autres éléments à court terme	—	840	—	—	840
	—	8 700	—	—	8 700
Passifs d'impôt différé					
Stocks	—	(540)	—	—	(540)
Biens miniers	—	(47 975)	—	—	(47 975)
	—	(48 515)	—	—	(48 515)
Passifs d'impôt différé, montant net	—	(39 815)	—	—	(39 815)



31 décembre 2013

	Canada	Mexique	Turquie	États-Unis	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actifs d'impôt différé					
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	7 545	—	—	7 545
Autres éléments à court terme	—	4 185	—	—	4 185
	—	11 730	—	—	11 730
Passifs d'impôt différé					
Stocks	—	(2 527)	—	—	(2 527)
Biens miniers	—	(47 918)	—	—	(47 918)
	—	(50 445)	—	—	(50 445)
Passifs d'impôt différé, montant net	—	(38 715)	—	—	(38 715)

d) Reports en avant de pertes et autres attributs fiscaux

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les reports en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable qu'il y aura des bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales et ces crédits d'impôt pourront être imputés. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Société n'a pas comptabilisé d'avantages au titre des reports en avant de pertes fiscales et d'autres attributs fiscaux au Canada et en Turquie. En outre, au 31 décembre 2014, la Société n'a pas comptabilisé d'avantages au titre des reports en avant de pertes fiscales et d'autres attributs fiscaux en lien avec le projet aurifère Esperanza au Mexique ou avec la propriété Quartz Mountain aux États-Unis.

Les pertes autres qu'en capital disponibles au Canada et pouvant être utilisées au cours d'exercices ultérieurs s'élèvent à environ 35,5 millions de dollars et viendront à échéance entre 2015 et 2034. Les pertes en capital nettes disponibles au Canada et pouvant être utilisées au cours d'exercices ultérieurs s'élèvent à environ 12,9 millions de dollars et peuvent être reportées en avant sur une période indéterminée.

Les pertes autres qu'en capital disponibles en Turquie et pouvant être utilisées au cours d'exercices ultérieurs s'élèvent à environ 6,5 millions de dollars et viendront à échéance entre 2015 et 2019. Les pertes autres qu'en capital disponibles au Mexique et pouvant être utilisées au cours d'exercices ultérieurs s'élèvent à environ 23,3 millions de dollars et viendront à échéance entre 2015 et 2024.

e) Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Les différences temporaires associées aux placements dans les filiales, pour lesquelles un passif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé, s'élèvent à 152 millions de dollars au 31 décembre 2014 (206 millions de dollars au 31 décembre 2013).



16. AUTRES PERTES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Ajustement de la juste valeur des actifs financiers	—	(610)
Profit (perte) à la vente de titres ¹	387	(6 840)
Coûts de résiliation	(1 050)	(1 438)
Dépréciation des titres ²	(2 661)	—
Autres	(830)	(162)
	(4 154)	(9 050)

- ¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a cédé son placement dans les actions ordinaires de Hecla, acquises dans le cadre des conventions d'achat d'actions décrites à la note 14 b). En conséquence, la Société a reçu 87,0 millions de dollars en trésorerie et 7 516 377 actions ordinaires de Hecla en échange des 26 507 283 actions ordinaires d'Aurizon, pour une contrepartie totale de 116,1 millions de dollars. La Société a comptabilisé une perte de 0,5 million de dollars dans les autres pertes et une perte de change cumulative de 4,3 millions de dollars sur la transaction d'Aurizon le 3 juin 2013. En juin, la Société a vendu les 7 516 377 actions ordinaires de Hecla pour un produit total de 22,8 millions de dollars, et a inscrit un montant de 6,3 millions de dollars dans les autres pertes.
- ²⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 2,7 millions de dollars pour réduire la valeur de certains titres disponibles à la vente à leur juste valeur, et la perte cumulative a été transférée du cumul des autres éléments du résultat global aux autres pertes.

17. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur (la prospection, la mise en valeur minière et l'extraction de métaux précieux, essentiellement de l'or) et dans quatre zones géographiques : le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et la Turquie.

Aux	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Actifs non courants	Actifs	Passifs	Actifs non courants	Actifs	Passifs
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Mexique	281 105	414 225	91 206	268 011	454 698	79 439
Turquie	147 073	151 013	401	145 598	153 769	1 742
Canada	791	308 514	4 348	713	283 753	4 896
États-Unis	5 664	5 759	222	5 673	5 808	4
Total	434 633	879 511	96 177	419 995	898 028	86 081



	Exercice clos le 31 décembre 2014		Exercice clos le 31 décembre 2013	
	Produits	Résultat	Produits	Résultat
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Mexique	169 938	15 720	282 187	76 343
Turquie	—	(2 374)	—	(3 279)
Canada	—	(14 294)	—	(34 252)
États-Unis	—	(1 178)	—	(20)
Total	169 938	(2 126)	282 187	38 792

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Redevances

La production de certaines concessions du secteur Salamandra, y compris la mine Mulatos, est soumise à des redevances sur la production payables à Royal Gold et calculées à un taux de 5 % de la valeur de la production d'or et d'argent, moins certains frais d'affinage et de transport déductibles (les «redevances à Royal Gold»). Les redevances à Royal Gold sont calculées en fonction des prix moyens quotidiens du marché de l'or établis en après-midi, à Londres, et non pas en fonction des prix réels obtenus par la Société. La production est soumise aux redevances à Royal Gold, jusqu'à un maximum de 2 millions d'onces d'or. Au 31 décembre 2014, des redevances ont été payées ou comptabilisées relativement à la production d'environ 1,3 million d'onces d'or applicable. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la charge au titre des redevances à Royal Gold s'est établie à 8,7 millions de dollars (13,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013). La charge au titre des redevances comprend aussi les droits miniers extraordinaires de 0,5 % qui ont totalisé 0,8 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Un tiers reçoit des redevances de 2 % sur le rendement net de fonderie en ce qui a trait à la production du projet Ağı Dağı de la Société. Au 31 décembre 2014, la Société n'avait pas comptabilisé de redevances à payer, puisque le projet n'était pas en cours de production. La Société est aussi assujettie à des redevances étatiques de 2 % sur la production en Turquie, sous réserve de certaines déductions.

De plus, un tiers reçoit des redevances de 3 % sur le rendement net de fonderie en ce qui a trait à la production du projet aurifère Esperanza de la Société. Au 31 décembre 2014, la Société n'avait pas comptabilisé de redevances à payer, puisque le projet n'était pas en cours de production.

b) Réinstallation de la ville de Mulatos

La Société a conclu des ententes d'occupation temporaire avec des membres et des non-membres de l'ejido et est en pourparlers avec des membres et des non-membres de l'ejido pour déplacer la collectivité actuelle de Mulatos et pour acquérir de nouveaux droits de surface. Les négociations avec l'ejido peuvent représenter un défi et leur issue est incertaine. Il y a des considérations financières, entre autres, associées au processus de négociation, et l'incapacité à en arriver à une entente pourrait entraîner des délais et des coûts importants, ou encore l'interruption des activités et une perte de production.

La Société a entrepris la réinstallation de la ville de Mulatos en 2007, et des contrats de réinstallation ont été signés avec plus de la moitié des familles résidant à Mulatos à ce moment-là. La Société a offert aux propriétaires et aux possesseurs une gamme complète d'avantages, y compris un dédommagement pour leur propriété majoré d'une prime par rapport aux évaluations d'un tiers indépendant ou des indemnités de réinstallation, ou les deux. Dans certains cas, les indemnités de réinstallation comportent des versements mensuels différés. Depuis le début des travaux de réinstallation de Mulatos, en 2007, la Société a investi environ 7,5 millions de dollars en acquisition de biens fonciers, en indemnités de réinstallation ainsi qu'en frais juridiques et autres. De plus, la Société a comptabilisé un passif de 0,1 million de dollars, qui représente la valeur actualisée des paiements futurs attendus au titre des indemnités de réinstallation à verser aux propriétaires et aux possesseurs qui avaient signé un contrat avec la Société au 31 décembre 2014. La valeur actualisée du passif a été inscrite dans les biens miniers.

En 2008, la Société a conclu, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Minas de Oro Nacional SA de CV (« MON »), un contrat d'acquisition de terrains avec l'ejido de Mulatos, les propriétaires fonciers locaux. En 2010, l'ejido de Mulatos a intenté une poursuite devant le tribunal unitaire agraire visant l'annulation du contrat de droits de surface de 2008. Le 13 juin 2012, le tribunal unitaire agraire s'est prononcé en faveur de MON et il a rejeté la poursuite et déchargé tous les défendeurs nommés dans la poursuite, y compris MON.



Le 1^{er} mars 2014, MON a conclu une entente de modification avec l'ejido («l'entente de modification de 2014») pour résoudre de façon formelle tous les litiges en cours entre les parties relativement aux ententes précédentes de droits de surface. En avril 2014, certains membres de l'ejido ont intenté une poursuite demandant l'accès à l'entente de modification de 2014 en vue de potentiellement contester la répartition des terres approuvée lors de la réunion de l'ejido du 1^{er} mars 2014. La Société s'attend à obtenir une résolution positive à la contestation de l'entente de modification de 2014. Dans le cadre de l'entente de modification de 2014, la Société a comptabilisé un montant de 2,8 millions de dollars (selon les taux de change courants), qui sera payé lors de la résolution positive de la contestation juridique de l'entente de modification de 2014.

Les acquisitions futures de biens fonciers, les indemnités de réinstallation et les frais juridiques et autres pourraient être importants. À l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure de déterminer le calendrier, l'issue des négociations ou les coûts associés à la réinstallation des propriétaires et possesseurs restants et aux acquisitions de terrains éventuelles.

c) Propriété Quartz Mountain – entente d'option

Dans le cadre de l'acquisition d'Orsa, la Société a hérité d'une entente d'option avec Seabridge Gold Inc. («Seabridge») aux termes de laquelle la filiale en propriété exclusive de Seabridge, Seabridge Gold Corporation («SGC») a octroyé à la Société une option exclusive lui permettant d'obtenir une participation de 100 % dans la propriété aurifère Quartz Mountain («Quartz Mountain») et la totalité de la participation indivise de 50 % de SGC dans la coentreprise exploitant la propriété aurifère adjacente Angel's Camp («Angel's Camp») (ensemble, les «propriétés»). Les deux propriétés sont situées dans le Lake County, dans le sud de l'Oregon sur l'extension nord de la province géologique de *Basin and Range* du Nevada. Les deux propriétés sont assujetties à des redevances sous-jacentes.

Les principales modalités de l'entente d'option demeurent en vigueur, de sorte qu'Orsa doit :

- Payer à SGC un montant de trésorerie additionnel de 2 000 000 \$ CA ou, au choix de Seabridge, émettre des actions ordinaires pour une valeur équivalente, dix-huit (18) mois après la date d'acceptation finale. La Société a procédé à ce paiement le 23 octobre 2013.
- Fournir à Seabridge une étude de faisabilité conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* («l'étude de faisabilité») portant sur la propriété au plus tard à la date à laquelle la décision est prise de faire entrer en production une mine de la propriété.
- Payer à SGC un montant de trésorerie additionnel de 3 000 000 \$ CA ou, au choix de Seabridge, émettre des actions ordinaires pour une valeur équivalente, dans les cinq jours ouvrables suivant l'achèvement de l'étude de faisabilité.
- Aviser Seabridge dans les dix jours ouvrables après avoir déterminé que les permis et cautionnements nécessaires pour une mine des propriétés ont été reçus. Dans les 30 jours suivant cet avis, Seabridge doit choisir de recevoir un montant forfaitaire de 15 000 000 \$ CA ou d'accepter des redevances de 2 % sur le rendement net de fonderie pour ces propriétés. Si Seabridge choisit la contrepartie de trésorerie additionnelle de 15 000 000 \$, la Société doit procéder au paiement au plus tard 60 jours après que la Société a déterminé que les permis et cautionnements nécessaires pour la mine ont été reçus.
- Lorsque les exigences auront été atteintes, la Société aura exercé les options et acquis la totalité des participations de SGC dans Quartz Mountain et Angel's Camp, et prendra en charge la totalité de ses obligations aux termes des ententes sous-jacentes relatives aux propriétés.
- L'entente prévoit que la Société peut renoncer séparément à l'une ou l'autre des options visant Quartz Mountain et Angel's Camp, mais que la renonciation à une des options n'aura pas d'incidence sur la contrepartie à payer pour exercer l'autre option.

d) Contrat de services miniers

En décembre 2013, la Société a conclu une entente de services miniers avec Grupo Desarrollo Infraestructura S.A de C.V («GDI»), qui arrivera à échéance en décembre 2020, aux termes de laquelle GDI réalisera la presque totalité des activités d'extraction à la mine à ciel ouvert de Mulatos, moyennant une contrepartie d'environ 161 millions de dollars pour la durée du contrat, selon les prix actuels. Le contrat prévoit une indexation des coûts tous les six mois selon une formule qui s'appuie sur les indices standards.



19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants (y compris les administrateurs et les membres de l'équipe de direction)

Charges par nature	2014	2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux de la direction	3 757	4 781
Jetons de présence	542	515
Paielements fondés sur des actions ¹ – Équipe de direction	4 289	6 656
Paielements fondés sur des actions ¹ – Administrateurs	582	633
	9 170	12 585

¹⁾ Représentent la juste valeur à la date d'attribution des options sur actions, des DAA, des UAR et des UAD attribués au cours de l'exercice.

Ces transactions sont effectuées dans le cours normal des activités. Toutes les transactions sont évaluées selon la valeur d'échange de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

20. GESTION DU CAPITAL

La Société définit le capital qu'elle gère comme ses capitaux propres. En gérant son capital, la Société vise à protéger la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation pour qu'elle puisse continuer à fournir un rendement à ses actionnaires et des avantages à ses autres parties prenantes. Au 31 décembre 2014, le total du capital géré s'élevait à 783,3 millions de dollars (811,9 millions de dollars au 31 décembre 2013).

La structure du capital de la Société reflète les obligations d'une société qui s'attache à maintenir d'importants flux de trésorerie tirés de ses activités minières courantes et à financer des occasions de croissance et des projets de mise en valeur en interne comme en externe. La Société est confrontée à de longs délais de mise en valeur ainsi qu'aux risques liés à la hausse des coûts en capital et à la date d'achèvement des projets en raison de la disponibilité des ressources, des permis et d'autres facteurs hors de son contrôle. Les activités de la Société sont aussi grandement touchées par la volatilité du prix du marché de l'or.

La Société évalue régulièrement sa structure du capital et y apporte les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques du risque lié aux actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, verser des dividendes, vendre des actifs ou conclure de nouvelles ententes relatives à la dette.

La société gère sa structure du capital :

- en maintenant une réserve de trésorerie afin de pouvoir parer à toute interruption des opérations ou tout ralentissement du secteur éventuels;
- en préparant des budgets et des prévisions au titre des flux de trésorerie détaillés pour tous les projets d'exploitation, de prospection et de mise en valeur minières et toutes les activités du siège social qui sont approuvés par le conseil d'administration;
- en présentant des rapports internes et en organisant des réunions du conseil d'administration pour examiner les dépenses et les flux de trésorerie réels par rapport à ceux qui ont été prévus, et ce, sur une base régulière;
- en effectuant une analyse financière détaillée des projets pour évaluer ou déterminer les nouveaux besoins de financement.

L'approche en matière de gestion du capital de la Société n'a pas changé au cours de l'exercice.



21. RECLASSEMENT

Les états financiers consolidés comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice considéré.